



Les huissiers ont il tout les droits

Par **angells63**, le **20/04/2010** à **17:39**

Bonjour,

Voilà suite a des crédits impayés les dossiers sont passés auprès de 2 huissiers (les juges ont validés les injonctions à payer)

Bref en cours de séparation je touche la caf 743€ et je donne 200€ à l'huissier et 50€ à l'autre huissier mais le premier dit que c est pas suffisant 200e a t il le droit de me demander plus?

Peux il me saisir la caf?

Me prendre les meubles?

Mon mari qui lui perçoit les assédics paient 300€ au deuxième huissier. On s'est arrangé ensemble pour qu'il ne me paie pas de pension alimentaire donc le premier huissier veut qu'il paie mais mon mari est hébergé il ne sent sort pas non plus et on a tout les 2 les comptes a découvert moi j a le loyer et tutes les autres factures alors peuvent il nous demandez plus?

Car jesuis au bord du suicide j en peux plus Sil vous plait ont ils tout les droits de nous prendre autantMerci de vos réponses cordialement

Par **amajuris**, le **20/04/2010** à **17:56**

bonjour,

les huissiers n'ont pas tous les droits.

ils appliquent les décisions prises par les juges même si cela est difficile.

mais certaines créances sont insaisissables (créances alimentaires, RSA, solde bancaire insaisissable).

cordialement